



ORDRE DES ARCHITECTES

2025

MISSIONS
ACTIONS

RAPPORT
D'ACTIVITÉ

Conseil Régional de l'Ordre des Architectes
Provence-Alpes-Côte d'Azur

ORDRE
DES
ARCHITECTES



P2 SOMMAIRE

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

LE CONSEIL DE L'ORDRE PACA

La composition du conseil

Les services

Un aperçu de l'année 2024

Le bilan financier

ASSURER LES MISSIONS LÉGALES

La tenue du tableau

Le contrôle de l'assurance

La lutte contre l'usurpation du titre d'architecte

Le respect de la déontologie

Le traitement amiable des litiges

RASSEMBLER ET ACCOMPAGNER LES ARCHITECTES

La commission solidarité-entraide

L'accueil des nouvelles et nouveaux inscrit.e.s

Les relations avec l'école d'architecture

La formation continue

Les rencontres thématiques sur le territoire

Les relations avec les services d'urbanisme

SENSIBILISER LES POUVOIRS PUBLICS À LA QUALITÉ ARCHITECTURALE

Les jurys de marchés publics

À la rencontre des élus locaux

Journée « Architecture intense et vivante »

PROMOUVOIR LA CULTURE ARCHITECTURALE

Les architectes dans les classes : viv[r]e l'architecture

Le cycle de conférences « faire avec » à Nice

Architectures en ligne

P3 LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

3

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité de la dynamique engagée l'année précédente. Après le renouvellement de notre Conseil régional, cette nouvelle étape a permis de transformer les orientations fixées en actions concrètes, au service de l'architecture et de l'intérêt général.

4

Dans un contexte où les défis environnementaux, économiques et sociétaux interrogent profondément nos métiers, notre responsabilité demeure entière : accompagner les architectes dans l'exercice de leur profession, défendre la qualité architecturale et rappeler la place essentielle de l'architecture dans la transformation de nos territoires.

8

Tout au long de cette année, le Conseil régional de l'Ordre des Architectes Provence-Alpes-Côte d'Azur a poursuivi avec détermination ses missions de service public. Assurer la protection du titre, veiller au respect de la déontologie, accompagner les professionnels, favoriser la formation, dialoguer avec les collectivités, les institutions et les partenaires du cadre de vie : autant d'actions qui traduisent notre engagement quotidien.

14

Notre volonté est également de renforcer la proximité avec les architectes de l'ensemble du territoire régional. Les échanges avec les jeunes professionnels, les actions de sensibilisation auprès des élus et du grand public, ainsi que les partenariats développés cette année témoignent d'un Ordre à l'écoute, présent et mobilisé.

Les mutations de la profession nous invitent à innover, à partager nos expériences et à construire collectivement des réponses adaptées aux enjeux de demain. Plus que jamais, nous sommes convaincus que l'architecture constitue un levier majeur pour relever les défis de la transition écologique, de la qualité du cadre de vie et de l'aménagement durable de nos territoires.

20

Ce rapport d'activité illustre l'engagement des conseillères et conseillers ordinaires, de l'équipe des salariés ainsi que de l'ensemble de nos partenaires. Je tiens à leur adresser mes plus sincères remerciements pour leur implication, leur professionnalisme et leur sens du collectif.

24

Je vous souhaite une excellente lecture de ce rapport, reflet d'une année d'engagement au service de notre profession et de l'intérêt public de l'architecture.

Maryline Chevalier

Présidente du Conseil régional de l'Ordre des Architectes
Provence-Alpes-Côte d'Azur

La composition du Conseil

Maryline Chevalier
Présidente
Crots (05)

Jean-Gilles Coromp
Vice-Président
Embrun (05)

Laure Pantel
Vice-Présidente
Marseille (13)

Agathe Pitoiset
Vice-Présidente
Robion (84)

Pascal Lestringant
Secrétaire général
La Valette-du-Var (83)

Delphine Mondon
Secrétaire générale adjointe
St-Bonnet-en-Champsaur (05)

Sandrine Greleau
Trésorière
Nice (06)

Sophie Baldassari
Trésorière adjointe
Marseille (13)

Guillaume André
Cagnes-sur-Mer (06)

Christelle Billy
Nice (06)

Marie Brosch
Marseille (13)

Jennifer Carré
Nice (06)

Régis Chaumont
Manosque (04)

Julien Combes
Toulon (83)

Cyrille Fischmeister
Manosque (04)

Catherine Gianni
Marseille (13)

Élodie Hovsepian
Marseille (13)

Jérémy Lasne
Robion (84)

Élisabeth Leteissier
Marseille (13)

Luc Perret
Bollène (84)

Barbara Rizzo-Lordon
Antibes Juan-les-Pins (06)

Lorenzo Roccaro
Marignane (13)

Valentine Rouanet
Briançon (05)

Stéphane Vollenweider
Nice (06)

Les services :

Vos interlocutrices et interlocuteurs en 2026 :

Pôle Tableau et Juridique

Isabelle Bonnevalle
Directrice juridique

Marie Leckning
Chargée du Tableau

Francis Fernandez
Juriste

Siryne Douass
Assistante juridique

Pôle Administration et Communication

Reinaldo Da Costa
Directeur général

Nadia Chantah
Assistante de gestion et administrative
Depuis février 2026

Virginie Feisthauer
Responsable de la communication



• En région

9

séances officielles

18

événements organisés
ou coorganisés

20

réunions du Bureau

1

formation « prise de parole en public »

• En représentation nationale

3

réunions de la Conférence
des Régions

3

réunions de l'Inter-région

3

réunions de la Commission de Contrôle des Finances

848 337€

Total du bilan au 31 décembre 2025

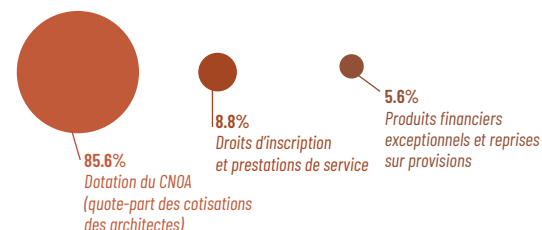
L'exercice 2025 confirme la solidité de la gestion du Conseil régional. La progression modérée des ressources, conjuguée à une maîtrise attentive des dépenses de fonctionnement, a permis de renforcer durablement l'équilibre financier de l'institution.

Les efforts engagés sur les charges externes, les frais de déplacement et les dépenses courantes ont contribué à améliorer l'efficacité de la gestion tout en maintenant le niveau de service rendu aux architectes et l'ensemble des missions ordinaires.

La situation financière ressort ainsi consolidée, avec un renforcement des fonds propres, une réduction très significative de l'endettement et une trésorerie en progression. Cette amélioration offre au Conseil régional une capacité d'action accrue pour accompagner ses missions de service public, représenter la profession et faire face sereinement à ses engagements futurs.

Compte de résultat – Structure des produits et des charges

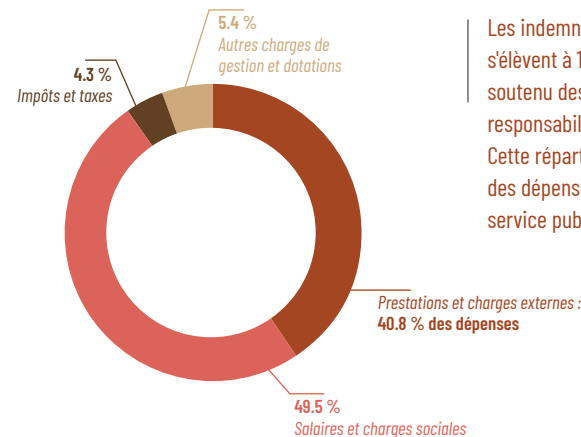
Produits



Les produits d'exploitation proviennent majoritairement de la subvention du Conseil national de l'Ordre des architectes. Ainsi, les recettes du CNOA demeurent la ressource principale et essentielle au fonctionnement du Conseil régional, garantissant la continuité des missions ordinaires et des actions territoriales.

Charges

Les charges d'exploitation se répartissent de manière équilibrée :



Les indemnités versées aux élus ordinaires s'élèvent à 131 416 €, traduisant l'investissement soutenu des conseillers dans l'exercice de leurs responsabilités au service de la profession. Cette répartition traduit une gestion structurée des dépenses, centrée sur les missions de service public, le fonctionnement institutionnel.

P8 ASSURER LES MISSIONS LÉGALES

Dans un souci de promotion et de préservation de la qualité architecturale, le législateur a confié à l'Ordre une mission de service public : garantir l'intérêt public de l'architecture. La loi du 3 janvier 1977 régit l'exercice de la profession en ce sens.
L'Ordre régional veille à l'organisation de la profession à travers ses missions.

La tenue du tableau

Le Tableau représente l'ensemble des architectes et sociétés inscrit-e-s à l'Ordre. Au sein du Conseil Régional, le service du Tableau remplit l'une des missions légales fondamentales de l'Ordre : garantir au public des architectes assurés, formés et respectueux des règles éthiques de la profession.

> Il est consultable sur le site www.architectes.org.

Les architectes et sociétés d'architecture de la région au 31 décembre 2025 :

Architectes

Hors région : 71

Hors territoire national : 30

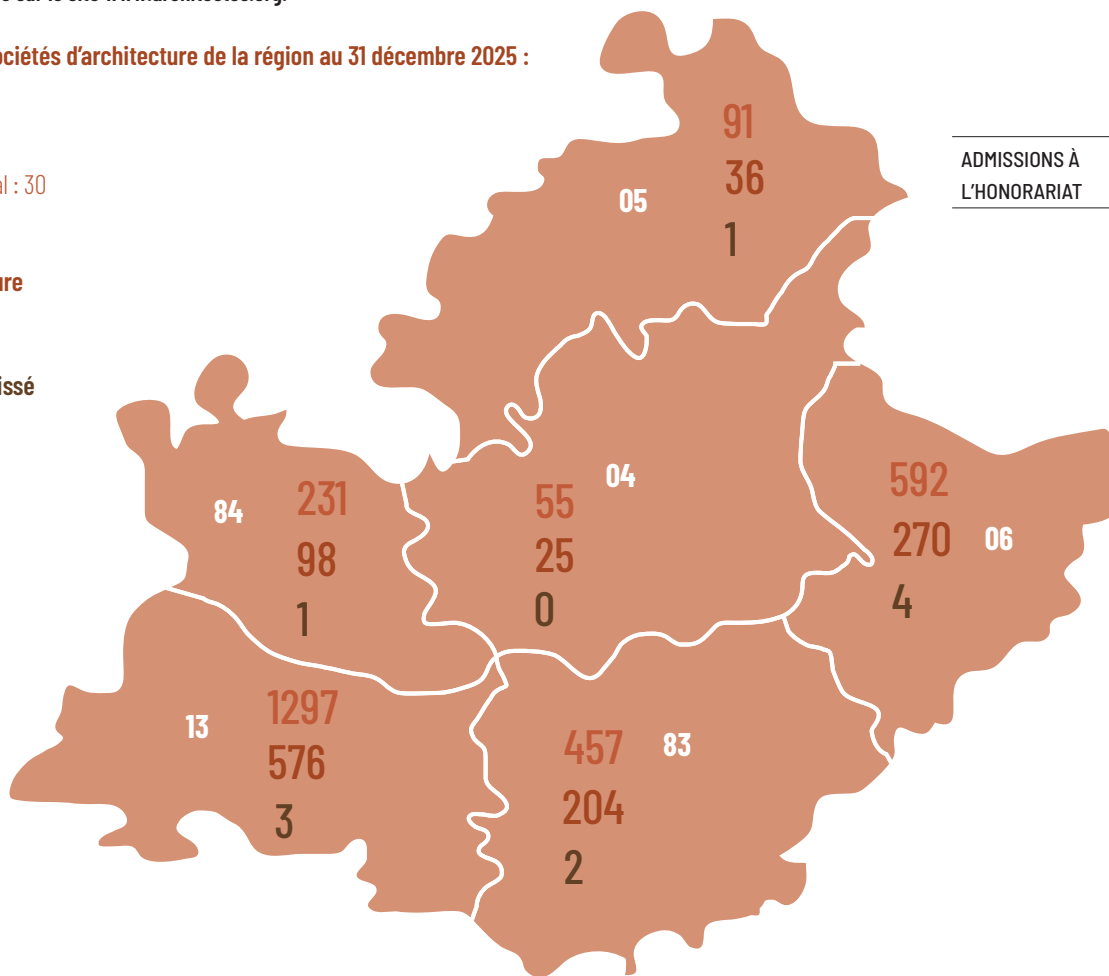
Total : 2824

Sociétés d'architecture

Total : 1209

Détenteurs de récépissé

Total : 11



P9

Mouvements architectes

		2025
ENTRÉES	INSCRIPTIONS	93
	RÉINSCRIPTIONS	19
	TRANSFERTS EN PACA	17
	TOTAL DES ENTRÉES	112
SORTIES	DÉMISSIONS	94
	DÉCÈS	7
	TRANSFERTS VERS D'AUTRES RÉGIONS	10
	RADIATIONS ADMINISTRATIVES (TOUS MOTIFS CONFONDUS)	9
	RADIATIONS DISCIPLINAIRES	-
TOTAL DES SORTIES		120
ADMISSIONS À L'HONORARIAT		7

Mouvements sociétés

		2025
ENTRÉES	INSCRIPTIONS	81
	RÉINSCRIPTIONS	0
	TRANSFERTS EN PACA	9
	TOTAL DES ENTRÉES	90
SORTIES	DÉMISSIONS, DISSOLUTIONS, LIQUIDATIONS	28
	TRANSFERTS VERS D'AUTRES RÉGIONS	5
	RADIATIONS ADMINISTRATIVES (TOUS MOTIFS CONFONDUS)	9
	TOTAL DES SORTIES	42

P10 Le contrôle de l'assurance

Toute personne physique ou morale inscrite au Tableau de l'Ordre ou à son annexe doit produire, chaque année, au Conseil Régional dont elle relève une attestation d'assurance pour l'année en cours, et ce avant le 31 mars. La délivrance de cette attestation est essentielle dans la mesure où elle constitue une condition nécessaire à l'inscription et au maintien de l'architecte au tableau de l'ordre.

	2025
RELANCES PAR COURRIER SIMPLE	245
RELANCES RAR	68
SUSPENSIONS POUR DÉFAUT D'ASSURANCE	25 Dont 14 architectes et 11 sociétés
RADIATIONS POUR DÉFAUT D'ASSURANCE	12 Dont 8 architectes et 4 sociétés



Visite de l'école Les 3 sources à La Garde Freinet (architecte : Marie Parente)
© Fibois Sud

P11 La lutte contre l'usurpation du titre d'architecte

Seules les personnes physiques ou morales inscrites au Tableau de l'Ordre peuvent porter le titre d'architecte, d'agréé en architecture ou de société d'architecture.

Le Conseil Régional de l'Ordre lutte quotidiennement pour la protection de ce titre en incitant les personnes qui utilisent illégalement le titre d'architecte à régulariser leur situation.

Les mises en demeure de l'Ordre suffisent dans la plupart des cas à faire cesser l'usurpation de titre.

Actions en justice contre des usurpateurs

Les 3 plaintes déposées en 2024 sont toujours en cours d'instruction.

L'Ordre s'est porté partie civile dans une procédure à l'encontre d'une personne qui, radiée du Tableau, a continué à utiliser le titre d'architecte.



Rencontre architectes - avocats à Mane
Couvent des Minimes (réhabilitation : De Planta architectes associés)



Rencontre architectes - avocats à Mane

4

Nombre de saisines du Conseil de l'Ordre
pour des cas d'usurpation du titre en 2025

P12 Le respect de la déontologie

Actions disciplinaires

Toute personne inscrite à l'Ordre est tenue de respecter le code de déontologie des architectes qui fixe les principes et devoirs qui garantissent la compétence, l'indépendance, la probité et le respect de l'intérêt public dans l'exercice de la profession.

Toute suspicion de non-respect de ses dispositions peut donner lieu à une enquête à l'issue de laquelle le Conseil vote l'éventuelle poursuite devant la Chambre de discipline.

	2025
ACTIONS DISCIPLINAIRES ENGAGÉES	4
ACTIONS DISCIPLINAIRES NON ENGAGÉES CONSIDÉRANT QUE CELLES-CI N'ÉTAIENT PAS FONDÉES	1
TOTAL DES ENQUÊTES PRÉALABLES RÉALISÉES	5

La Chambre régionale de discipline

La Chambre régionale de discipline est une instance juridique distincte et indépendante du Conseil de l'Ordre, présidée par un magistrat de l'ordre administratif.

En 2025, **3** affaires ont été jugées par la chambre de discipline concernant des faits de signature de complaisance et de plagiat.

Il a été prononcé :

- 1 radiation du tableau de l'Ordre
- 1 suspension de 6 mois avec sursis
- 1 blâme

P13 Le traitement amiable des litiges

L'Ordre s'est doté d'une procédure de règlement à l'amiable des litiges sous la forme de tentatives de conciliation.

Pour les litiges entre confrères, la saisine du Conseil régional est obligatoire avant toute procédure judiciaire.

Pour les litiges entre architecte et maître d'ouvrage, la saisine dépend des dispositions prévues au contrat.

	CONCILIATIONS AYANT ABOUTI À UN ACCORD	CONCILIATIONS N'AYANT PAS ABOUTI À UN ACCORD	DOSSIERS CLÔTURÉS AVANT RÉUNION	Total
2025				
DIFFÉRENDS ENTRE CONFRÈRES	6	4	2	12
DIFFÉRENDS ENTRE ARCHITECTE ET MAÎTRE D'OUVRAGE	6	1	4	11
TOTAL	12	5	6	23

Nombre d'heures consacrées aux conciliations :

NOMBRE D'HEURES DE TRAVAIL (POUR LES DOSSIERS CLÔTURÉS)	2025
PAR LE SERVICE JURIDIQUE	200
PAR LES CONSEILLERS DE L'ORDRE	166
TOTAL	366

Le suivi des procédures collectives

Le Conseil régional est convoqué aux audiences de procédures de redressement ou de liquidation des entreprises d'architecture.



P14 RASSEMBLER LES ARCHITECTES

La commission solidarité-entraide

Le saviez-vous ?

La Commission Solidarité-Entraide (CSE) peut attribuer des exonérations et échelonnements de paiement de la cotisation ordinale aux architectes en difficulté, et ce quelle que soit la nature de cette difficulté (recherche d'emploi, RSA, raisons de santé...).

En 2025 :

50

architectes de la région ont
bénéficié d'une exonération
grâce à la CSE

10 890 €

montant exonéré correspondant

EXONÉRATIONS PARTIELLES ACCORDÉES	44
EXONÉRATIONS TOTALES ACCORDÉES	6
REFUS	9
DOSSIERS INCOMPLETS	2
TOTAL DE DEMANDES	61

P15 L'accueil des nouvelles et nouveaux inscrit.e.s

L'entretien préalable à l'inscription, une première rencontre

Chaque futur.e architecte est reçu.e pour être informé.e sur ce qu'implique l'inscription à l'Ordre. L'élu.e ordinal.e rencontré.e répond aussi à ses questions, lui remet un livret d'accueil et devient pour lui un référent.

91

nouveaux inscrits ont été reçus
en entretien en 2025

La prestation de serment

60 architectes ont prêté serment le 23 mai 2025 au siège de l'Ordre des Architectes PACA.

Ils se sont engagés formellement à respecter la loi sur l'architecture et le code de déontologie de la profession et ont ensuite partagé une soirée conviviale. Pour la première fois, les architectes honoraires ont également été invités pour mettre à l'honneur leur carrière et favoriser un échange intergénérationnel.



Prestation de serment 2025
© Amandine Carriqué



Prestation de serment 2025
© Amandine Carriqué

P16 Les relations avec l'école d'architecture

L'Ordre des Architectes participe à la vie de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille, un élu ordinal siège d'ailleurs à son Conseil d'Administration.

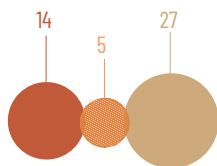
La formation HMONP

Comme chaque année, la présidente et la directrice juridique sont intervenues afin de présenter aux futur.e.s architectes le cadre et les exigences de l'exercice d'une profession réglementée, ainsi que le rôle de l'Ordre dans l'accompagnement et la régulation de la pratique professionnelle.

L'Ordre a également eu le plaisir d'accueillir tous les postulants de la promotion 2025-2026 dans ses locaux le 22 septembre pour une journée consacrée au parcours théorique.

Les jurys HMONP

Le Conseil a participé à la constitution des jurys pour les 3 sessions de soutenances HMONP.



Nombre d'architectes désignés par l'Ordre dans les jurys HMONP

1^{re} session de soutenances
2^e session de soutenances
3^e session de soutenances

P17 La formation continue

En l'absence d'un organisme de formation dédié aux architectes en Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil de l'Ordre poursuit le développement de ses partenariats afin de :

- valoriser l'offre de formation proposée par des organismes certifiés de la région,
- étoffer cette offre grâce à des organismes implantés dans d'autres territoires.

Le premier salon festif de la formation

Pour la première fois, l'Ordre a organisé un moment de découverte autour de la formation continue, avec ses principaux partenaires :

- MAJ formation continue
- Ilot Formation
- EnvirobatBDM
- Fibois Sud
- MAV PACA

Plusieurs ateliers thématiques ont été proposés ainsi que des temps d'échange informels et conviviaux. Cette première édition a été un succès :

43
participants

4,6/5
Note de satisfaction des participants



En 2025, 183 stagiaires ont pu être formés grâce aux partenariats développés par l'Ordre :



Ilot Formation
118
dont 100%
en distanciel

MAJ Formation Continue
65 dont 55
en distanciel

P18 Les rencontres thématiques sur le territoire

28
MARS

46

participants

La rencontre Architectes-Avocats « Les travaux sur existant », à Mane
Coorganisée avec l'École des Avocats (EDASE), cette journée interprofessionnelle a réuni des experts de la construction pour aborder les enjeux juridiques, techniques et assurantiers des travaux sur les bâtiments existants. Les interventions et tables rondes ont mis en lumière des points clés pour sécuriser ces opérations complexes.
78,9% des participants estiment que le colloque leur a apporté de nouveaux outils pour leur pratique

6
NOV

18

participants

Le petit-déjeuner « Concevoir des lieux de travail sûr », à Marseille
Animée par la Carsat Sud-Est, cette rencontre a permis de présenter aux architectes des outils pratiques et des recommandations réglementaires pour mieux appréhender et intégrer la prévention des risques professionnels en amont de leurs projets de construction, réaffirmant ainsi leur rôle clé dans l'aménagement de lieux de travail plus sûrs.

Consulter le détail
du programme et
des intervenants

EN SAVOIR +



P19

Les visites « Architecture & Bois »

Dans la prolongation de son fructueux partenariat avec Fibois Sud, en 2025 l'Ordre a co-organisé 3 nouvelles visites pour explorer le champ des possibles du matériau bois :

↓

20 FEV

40

participants

Aix-en-Provence (13)
Locaux de la médecine du travail
Architecte : Bruno Paillet
& Alexandre de Besombes
Architectes

↓

26-28
FEV

11

participants

Paris (75)
Salon international
de la construction bois

↓

24 SEPT

21

participants

La Garde Freinet (83)
École des 3 Sources
Architecte : Marie Parente

Les relations avec les services d'urbanisme

Rencontre architectes-instructeurs sur l'interprétation du PLUi, le 6 février à Marseille

Organisé avec la directrice de l'urbanisme de la Ville de Marseille, ce rendez-vous a permis de clarifier certains aspects liés à l'instruction des permis de construire et d'identifier des pistes d'amélioration pour fluidifier les échanges entre architectes et services instructeurs.



Consulter les conclusions
et la présentation

EN SAVOIR +



P20 SENSIBILISER LES POUVOIRS PUBLICS À LA QUALITÉ ARCHITECTURALE

Les jurys de marchés publics

Le Conseil Régional est régulièrement sollicité par des maîtres d'ouvrage souhaitant la participation d'architectes aux séances de travail des jurys d'attribution de marché.

Les architectes jurés de l'Ordre :

115 architectes¹ figurent sur la liste des jurés de l'Ordre des Architectes PACA.

Nombre de sollicitations reçues et types de procédures :

2025	04	05	06	13	83	84	TOTAL RÉGION
CONCOURS	2		2	14	7	3	28
TOTAL PAR DÉPARTEMENT	2		2	14	7	3	28



1. Au 31 décembre 2025

P21 À la rencontre des élus locaux

Parmi les échanges réguliers avec les élus et les maîtres d'ouvrage, on peut relever 3 temps forts en 2025.

Le salon des maires des Alpes-de-Haute-Provence, le 16 octobre à Château-Arnoux-Saint-Auban

L'Ordre est allé à la rencontre des maires et élus des Alpes-de-Haute-Provence pour échanger sur les problématiques propres aux territoires ruraux.

Lancement du Pacte Bois Biosourcés en région SUD, le 8 décembre à Marseille

En tant qu'administrateur de Fibois Sud, l'Ordre a participé à la première signature de cet outil qui a pour objectif d'accompagner les maîtres d'ouvrage dans leur volonté d'intégrer plus de bois et biosourcés dans leurs ouvrages.

La signature de la Charte d'aménagement durable de LaCove, le 9 décembre à Carpentras

L'Ordre des architectes PACA a signé la Charte d'aménagement durable de l'Arc Comtat Ventoux, un document de référence pour accompagner la trajectoire Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et promouvoir un urbanisme plus sobre, qualitatif et résilient sur ce territoire.



P22 La journée « Architecture intense et vivante »

Dans le cadre de l'action coordonnée nationale « Architecture et Territoires », l'Ordre des Architectes PACA a proposé une journée de réflexion et de valorisation intitulée « L'Architecture intense et vivante », le 30 septembre à Marseille, en partenariat avec la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Face à la pression foncière et aux défis écologiques, l'intensification maîtrisée de notre cadre de vie est une réponse essentielle pour concilier qualité urbaine, préservation du territoire et bien-vivre ensemble.

Objectif de l'événement : mettre en lumière des projets où la densité devient synonyme de désirabilité.

La conférence de Claire Schorter

Fondatrice de l'agence LAQ, Grand Prix de l'Urbanisme 2024, Claire Schorter était le grand témoin de la journée. Elle a montré à travers la présentation de différents projets que l'intensification urbaine ne se résume pas à densifier.

Les tables rondes

Au sein de la CEPAC et autour de Claire Schorter, les intervenant.e.s ont témoigné et débattu autour de leurs expériences d'intensification.

- **Table ronde 1 : "Vers la ville intense et vivante" avec :**
Didier Khelfa, maire de Saint-Chamas jusqu'en juin 2025
Vincent Fouchier, Directeur Prospective, Partenariats et Innovations Territoriales, Aix-Marseille Métropole
Brigitte Bertoncello, urbaniste, vice-présidente du Codév d'Aix-Marseille Métropole
- **Table ronde 2 : "L'architecte, acteur de l'intensification" avec :**
Julien Monfort, architecte et maître de conférence à l'ensa-marseille
Jean-Marc Giraldi, architecte et directeur adjoint du CAUE 13
Laure Délivré (Linkcity), directrice développement de Cyclic (Linkcity / Bouygues)

Les replays
sont disponibles

EN SAVOIR +



P23

Un palmarès à l'échelle régionale

Après cette journée d'échange, l'Ordre a proposé la remise des prix du Palmarès « L'architecture intense et vivante », valorisant 7 projets d'intensification réussie en PACA :

- L'école du Vieux Bourg, Plò Architectes - Cagnes-sur-Mer
- Fenouil, Base Alt (mandataire) et Margaux Guichard (cotraitante) - Marseille
- Les Phocéens, Rougerie+Tangram - Marseille
- Îlot Baudin, HA architectes - Toulon
- Logements en centre-bourg, ZN Zakarian Navelet - Les Pennes-Mirabeau
- Thalassanté, Jonathan Cacchia (mandataire) et Amine Dhaouadi et Marie Chaubet (cotraitants) - Marseille
- Mounta Cala, A54 Architecture - Marseille

210

participant.e.s

Plus d'informations
sur les projets lauréats

EN SAVOIR +



P24 PROMOUVOIR LA CULTURE ARCHITECTURALE

Les architectes dans les classes : Viv[r]e l'architecture

Ce dispositif de sensibilisation des publics scolaires est issu du partenariat entre :

- L'Ordre des Architectes PACA,
- La Maison de l'Architecture et de la Ville PACA,
- Les deux académies de la région, Aix-Marseille et Nice.

Le principe :

Il s'organise autour de la rencontre d'un.e architecte et d'un.e enseignant.e, qui, en binôme, propose une série de 3 interventions pour les élèves d'une classe du primaire (maternelle, élémentaire) ou du secondaire (collège, lycée). Il s'appuie sur le projet pédagogique de l'enseignant.e et la connaissance de l'architecte, qui a au préalable suivi une formation sur la transmission de l'architecture auprès du jeune public.

En 2025, les interventions se sont concentrées dans l'académie d'Aix-Marseille, avant le retour à l'échelle régionale prévu en 2026.



Viv[r]e l'architecture à Port-St-Louis-du-Rhône
© Architecte Charline Toulet



P25 Le cycle de conférences « Faire avec » à Nice

L'Ordre des Architectes et le Forum d'urbanisme et d'architecture de la Ville de Nice ont poursuivi le cycle de conférences commun destiné à éclairer l'acte de construire à travers des regards, des schémas de pensée et des outils pluriels adaptés aux transformations sociétales et environnementales.



Philippe Rizzotti
architecte
80 participant.es



Atelier Senzu
architectes
115 participant.es



Conference Atelier Senzu à Nice

P26 Architectures en ligne

Depuis 2012, l'Ordre participe activement à Architectures en ligne, la plateforme régionale de diffusion de la culture architecturale. Elle donne à voir le meilleur des événements sur l'architecture, l'urbanisme et le paysage qui se sont tenus dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La projection du film « Habiter l'incertain » le 30 octobre à Avignon

Dans le cadre du mois de l'architecture, le réseau « Architectures en ligne » s'est mobilisé pour organiser des projections du film sur les AJAP 2023, réalisé par Christian Barani, sur tout le territoire régional. L'Ordre a soutenu l'organisation de celle qui a eu lieu au Théâtre des Halles à Avignon, grâce à un partenariat avec le CAUE Vaucluse. La projection s'est poursuivie par une rencontre avec EJO Coopérative, lauréats AJAP 2023.

200 participant.e.s



Projection du film Penser l'incertitude à Avignon



Restitution de Viv[r]e l'architecture à Marseille

Architectures
en ligne



EN SAVOIR +



Directrice de la publication : Maryline Chevalier, présidente

Rédaction et coordination éditoriale : Virginie Feisthauer, responsable de la communication

Conception graphique : Atelier Chose & Co

Imprimerie : Caractère Imprimeur

Parution et dépôt légal : Septembre 2026 / ISSN 2677-4402



Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Provence-Alpes-Côte d'Azur

Accueil physique :

12, bd Théodore Turner, 13006 Marseille

Du lundi au vendredi, de 9h à 13h et de 14h à 17h

Accueil téléphonique :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h

04 96 12 24 00

Email : ordresdesarchitectes@croapaca.fr

Permanence juridique

Mardi et jeudi de 14h à 17h

04 96 12 24 00 / juridique@croapaca.fr

Site internet : www.paca.architectes.org

Ce rapport d'activité a été imprimé avec le soutien de la MAF.

MAF | Mutuelle
des Architectes
Français
assurances
VOUS AVEZ L'AUBAC, NOUS AVONS L'ASSURANCE.

**ORDRE
DES
ARCHITECTES**

